Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mars 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
contre	0

Délibération n°2023/58
En date du 04 avril 2023
Portant sur :
Cession propriété bâtie cadastrée section AV n° 155 sise 2 rue des Barbichets

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Christelle THORÉ par Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Monsieur Patrick BENAYOUN

Réuni en séance le 14 avril dernier 2022, le Bureau Municipal a proposé que la Collectivité valorise les bâtiments dont elle ne se sert pas en les vendant. Il s'agit de faire des économies d'entretien sur ces biens et de récupérer des fonds permettant de financer d'autres opérations : acheter ou construire de nouveaux locaux mieux adaptés, mettre aux normes d'autres bâtiments…

Plusieurs bâtiments ont ainsi été identifiés comme potentiellement cessibles dont la propriété communale située 2 rue des Barbichets dont l'état de conservation nécessiterait à très court terme l'engagement de travaux conséquents.

Sa mise en vente est donc proposée via la plateforme de courtage en ligne Agorastore*, au prix de départ de 35 000,00 € avec un seuil de 45 000,00 € au-dessous duquel la vente ne pourra pas intervenir. (Valeur vénale estimée à 50 000,00 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne en date du 16 mars 2023,

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la propriété communale située 2 rue des Barbichets via la plate-forme de courtage en ligne Agorastore
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette vente

A AIXE SUR VIENNE, le 04 avril 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 06 avril 2023
Publié le : 06 avril 2023

Mis en ligne le 14 août 2023.